

QUESTION

Auteur PDCB, par Marianne Maret
Objet Quid de l'amnistie fiscale valaisanne?

Au début du mois d'avril nous avons appris que la loi régissant l'amnistie fiscale adoptée par les citoyens du canton du Tessin avait été annulée par le Tribunal fédéral.

Le Grand Conseil valaisan a accepté un décret soumis à un référendum, qui prévoit également le principe d'une amnistie fiscale pour notre canton.

Conclusion

Quel est l'impact de la décision du Tribunal fédéral sur l'amnistie prévue pour notre canton?